

Type de document : CDC	auteur	
Cahier des charges	SC	
	19/01/2017	

Objet : Fourniture des mobiliers en serrurerie de
l'exposition LUMINOPOLIS

CAHIER DES CHARGES

TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION DE CAP SCIENCES	3
2	OBJET DU MARCHE	3
2.1	<i>LA DEMANDE</i>	3
2.2	<i>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</i>	3
2.3	<i>CESSION DES DROITS</i>	4
3	FORME DU CONTRAT	5
4	CAHIER DES CHARGES	5
4.1	<i>PRIX ET MODALITES</i>	5
4.2	<i>PENALITES DE RETARD</i>	6
4.3	<i>QUALITE</i>	6
4.4	<i>CONFIDENTIALITE</i>	6
4.5	<i>ENGAGEMENTS</i>	6

1 PRESENTATION DE CAP SCIENCES

Créé en 1995 à l'initiative du Ministère de la Recherche et du Conseil Régional d'Aquitaine, CAP SCIENCES est une association loi 1901, qui appartient au réseau des CCSTI (Centre de Culture Scientifique Technique & Industrielle).

Cap Sciences est un des CCSTI de la Nouvelle Aquitaine.

Une équipe d'une cinquantaine de personnes regroupe l'ensemble des métiers de la diffusion culturelle : conception, ingénierie, production, fabrication, animation, communication, web-édition.

2 OBJET DU MARCHE

2.1 LA DEMANDE

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le présent cahier des charges a pour objet de déterminer les termes et conditions particulières dans lesquelles CAP SCIENCES achètera les structures en serrurerie de l'exposition Luminopolis, ce qui recouvre pour le titulaire du marché la fourniture desdites structures et une prestation d'intégration de matériels divers (essentiellement informatique) appartenant à Cap Sciences dans les structures.

2.2 DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Il s'agit d'un marché de prestations de service (étude et plans) et de fourniture des productions structurelles en serrurerie avec intégration de matériel informatique.

Construction structurelle avec intégration de matériels informatiques de mobiliers en serrurerie pour une exposition intitulée provisoirement « Luminopolis » dans la grande salle du RDC de Cap Sciences.

Ces mobiliers, détaillés dans l'annexe 1 à ce cahier des charges dont elle fait partie intégrante, comprennent donc la fourniture et l'intégration d'éléments informatiques, d'éclairage, et de PVC, comme détaillé dans les plans et descriptifs.

Les mobiliers devront permettre le passage de câbles RJ45 et électriques, entre la borne et les tables ou mobiliers menuisés et l'alimentation principale sortira des tables.

Les mobiliers de l'exposition sont déclinés soit en tables droites ou inclinées ou des bornes et sont prévus pour être ensuite itinérants.

Le prestataire doit prendre en compte dans son système constructif le caractère itinérant de l'exposition, ainsi que la maintenance de tous les dispositifs intégrés.

L'exposition est prévue d'être ouverte au public 7/7, la semaine de 9h à 18h, et le weekend de 14h à 19h.

Planning :

Un prototype de chaque modèle (une table droite, une table inclinée (avec bac de récupération) et une borne modèle B) devra être livré pour le 21 février 2017. Cap Sciences s'engage à les valider ou à fournir ses demandes éventuelles de modification le 23 février au plus tard.

La livraison de tous les mobiliers devra ensuite intervenir le 23 mars 2017. Au cas où Cap Sciences répondrait au-delà du 23 février, le délai de livraison de tous les mobiliers serait prolongé d'autant de jour.

Le prestataire assurera tous les échanges techniques avec le prestataire chargé de la réalisation des dispositifs spéciaux et la production Cap Sciences, en la personne de Sophie Courtat (ou Antoine Pithon ou Frédéric Barreau) et mettra systématiquement en copie des échanges ces 3 personnes.

Le prestataire sera responsable de la bonne intégration des dispositifs dans les mobiliers métalliques. Il fournira aussi à Cap Sciences toutes les informations et plans nécessaires. Il échangera avec la cellule numérique de Cap Sciences en la personne de Julien Breteau et en assistance Antoine Pithon afin de s'assurer que le choix des matériels informatiques est compatible avec l'utilisation qui en sera faite pour cette exposition.

Pour chaque dispositif, le prestataire fournira des plans d'étude avant fabrication et un Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE) permettant la maintenance.

Il assurera pendant un an la maintenance des mobiliers, par téléphone et/ou envoi de pièces détachées, et s'assurera que l'intégration de tous matériels ou toutes ses fabrications sont aux normes de la législation en vigueur pour un établissement de type Y (recevant du public).

Les données techniques sont fournies en annexe 1 au présent cahier des charges dont il fait partie intégrante.

2.3 CESSION DES DROITS

Le titulaire cède à Cap Sciences, à titre exclusif pour une exploitation commerciale et non commerciale, et pour la durée de protection légale des droits d'auteur ou de leurs ayants droit, pour le monde entier, les droits patrimoniaux afférents aux prestations objet du présent contrat. Les droits patrimoniaux d'auteur sont les droits de représentation, de reproduction, d'adaptation et de réadaptation, de traduction, d'utilisation secondaire.

À ce titre, Cap Sciences :

- peut librement utiliser et communiquer les résultats, même partiels, des prestations.
- a le droit de reproduire, tout en partie, les éléments fournis, éléments de la conception, objet du présent contrat.

Les droits patrimoniaux sont cédés afin de permettre une diffusion sur tout support, connu ou inconnu à ce jour, quel que soit le moyen de diffusion et quelle que soit leur nature, notamment internet, réseaux de diffusion, télévisuel.

Si Cap Sciences décide d'adjoindre un écran ou une notice de crédits, la liste des crédits devra comporter le nom du prestataire, en caractère de même taille que les autres crédits. La société prestataire pourra citer le site web réalisé dans le cadre de ce contrat dans la liste de ses références et pourra librement le

montrer à des fins de communication ou de promotion. Toutefois seules des images fixes issues des interactifs pourront être montrées sur le site internet du prestataire.

Toute autre utilisation nécessitera un accord préalable de Cap Sciences.

Le titulaire garantit à Cap Sciences une jouissance paisible des droits définis dans le présent document. Il la garantit notamment contre toutes réclamations, revendications, recours ou actions de toute personne, qu'il s'agisse ou non de personnes ayant collaboré ou participé à la conception de l'exposition étant rappelé que toutes rémunérations éventuellement dues à tous auteurs, collaborateurs artistiques et techniques, dont le prestataire s'est assuré la collaboration, demeurent à sa charge exclusive. Il garantit également contre toute réclamation des sociétés de perception de droits d'auteur.

3 FORME DU CONTRAT

Le présent marché est mono-attributaire.

Le marché prendra effet à compter de sa date d'acceptation, prévue au plus tard pour le 13/02/2017.

Le marché est conclu pour une durée d'un an, qui inclue la période de maintenance sur les installations durant la présentation de l'exposition LUMINOPOLIS à Cap Sciences. Il pourra éventuellement être prolongé si Cap Sciences devait être amené à prolonger sa présentation.

4 CAHIER DES CHARGES

4.1 PRIX ET MODALITES

-Les prix consentis seront forfaitaires et fermes. Ils s'entendent hors taxes.

Les éventuelles pénalités dont le titulaire pourrait être redevable au titre de l'article 4.2 ci-dessous seront déduites du montant H.T. de la facture du solde.

Le taux de T.V.A. est celui en vigueur au mois de facturation des prestations.

-Les factures seront directement établies et transmises par le fournisseur à Cap Sciences à l'adresse suivante :

CAP SCIENCES
Service comptabilité
Hangar 20
Quai de BACALAN
33300 **BORDEAUX**

Pour l'ensemble des factures adressées à Cap Sciences, le prestataire consentira les conditions de règlement suivantes :

Délai de règlement des factures : **30 jours nets** à compter de la date de facture, possibilité de versement d'un acompte sur la fourniture du matériel.

4.2 PENALITES DE RETARD

En cas de non-respect du délai de livraison convenu et constaté par écrit (courrier, mail, télécopie), outre les indemnités qui peuvent être réclamées et les éventuels dommages-intérêts, CAP SCIENCES peut faire application de pénalités de retard dont le montant est égal à 0,5% du montant total H.T. de la commande concernée, par jour de retard jusqu'au 5ème jour inclus, puis de 1 % H.T. du montant H.T. de la commande par jour de retard à compter du 6ème jour. Le montant total des pénalités de retard est plafonné à vingt (20) % du montant T.T.C. de la commande. Le paiement des pénalités s'opérera par compensation sur les sommes dues au titulaire.

4.3 QUALITE

Le prestataire déclare être titulaire de toutes les compétences nécessaires à l'exécution de ce contrat. Il s'engage à assurer les prestations de maintenance qui pourrait s'avérer nécessaire durant la présentation de l'exposition des installations conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur.

4.4 CONFIDENTIALITE

Cap Sciences est sous vidéo surveillance et les accès sont contrôlés par badge. Il est demandé de se conformer aux consignes de circulation et d'accès pendant toute la durée d'intervention dans les locaux de Cap Sciences.

4.5 ENGAGEMENTS

Cap Sciences s'engage à faciliter les interventions du prestataire et à mettre à sa disposition les moyens nécessaires à la bonne exécution de sa mission.

Le prestataire s'engage à fournir à CAP SCIENCES toute documentation en langue française relative aux installations mises en place par le prestataire.

Le prestataire garantit à l'utilisateur que durant la durée du présent contrat, il est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour des dommages corporels ou matériels causés au tiers ou au personnel de l'utilisateur du fait de l'exécution du contrat.